

Bureau :

Pr. Jacques FUSCIARDI

Président

Dr. Max-André DOPPIA

Pr. Claude ECOFFEY

Vice-Présidents

Dr. Jean-Marc DUMEIX

Secrétaire Général

Pr Jean-Etienne BAZIN

Secrétaire Général Adjoint

Dr. Michel SFEZ

Trésorier

Dr. Danièle GOUMARD

Trésorière Adjointe

Directoire :

Dr. Bassam AL NASSER

Dr. Christian-Michel

ARNAUD

Pr. Jean-Etienne BAZIN

Pr. Sadek BELOUCIF

Pr. Dan BENHAMOU

Dr. Christlan BLERY

Pr. Francis BONNET

Dr. Max-André DOPPIA

Dr. Jean-Marc DUMEIX

Pr. Claude ECOFFEY

Dr. Béatrice EON

Pr. Jacques FUSCIARDI

Dr. Danièle GOUMARD

Pr. Gérard JANVIER

Dr. Nathalie CROS-

TERRAUX

Dr. Jean-Daniel PETER

Dr. Sébastien PILI-FLOURY

Dr. Michel SFEZ

Dr. Jean TOURRES

Dr. Isabelle VERHEYDE

Dr. Patrick-Georges

YAVORDIOS

Paris, le 7 avril 2014

Cher (e) Adhérent (e), Cher (e) Ami (e),

Vous êtes convié (e) à élire le **prochain Directoire du CFAR**. Je voudrais ici souligner l'intérêt de votre vote et en éclairer quelques enjeux.

Le Directoire du CFAR ? Mais quel est son rôle ?

C'est l'Assemblée devant laquelle le Bureau et son Président soumettent leurs options et présentent leurs actions.

C'est le Directoire qui élira en son sein le prochain Bureau et le (la) prochain (e) Président (e) lors de l'AG du 19/09 prochain prévue pendant le congrès 2014 de la SFAR.

Votre vote déterminera à plus de 78 % la composition du prochain Directoire.

Le CFAR est fier d'être devenu depuis novembre 2013, Organisme DPC (ODPC) représentatif de notre Discipline, dont il réunit les composantes professionnelles, scientifiques et universitaires, dans sa structure fédérative. Pour devenir ODPC, il a dû précédemment modifier ses statuts.

Ainsi, les statuts actuels indiquent que le Directoire à venir comprendra 23 membres dont 5 ès-qualité (chacun représentant l'une des 5 composantes fondatrices) et 18 membres élus par vous. Ces 18 membres, ce sont vous !

Quels enjeux principaux à venir ?

L'organisation administrative et les circuits financiers du DPC sont fluctuants au cours du temps. Ni le rôle des organismes de FMC, ni le rôle des Conseils d'Établissement, ni la politique des organismes payeurs ne sont encore clairement stabilisés. Cette situation est propice à l'éclosion d'offres DPC éloignées des besoins individuels de mise à jour ou de formation des praticiens et peut favoriser une opacité de gestion des enveloppes financières allouées pour le DPC.

Cette confusion est vécue, notamment par certains médecins hospitaliers, comme contre productive car source de restriction de l'accès à la formation. Dans ce contexte, le rôle des ODPC de spécialités doit être préservé et soutenu. Le CFAR veut pouvoir offrir à la collectivité des médecins anesthésistes-réanimateurs, des programmes DPC qui correspondent à leurs besoins professionnels, et libres d'arrière-pensée lucrative.

Bureau :

Pr. Jacques FUSCIARDI

Président

Dr. Max-André DOPPIA

Pr. Claude ECOFFEY

Vice-Présidents

Dr. Jean-Marc DUMEIX

Secrétaire Général

Pr Jean-Etienne BAZIN

Secrétaire Général Adjoint

Dr. Michel SFEZ

Trésorier

Dr. Danièle GOUMARD

Trésorière Adjointe

Directoire :

Dr. Bassam AL NASSER

Dr. Christian-Michel

ARNAUD

Pr. Jean-Etienne BAZIN

Pr. Sadek BELOUCIF

Pr. Dan BENHAMOU

Dr. Christlan BLERY

Pr. Francis BONNET

Dr. Max-André DOPPIA

Dr. Jean-Marc DUMEIX

Pr. Claude ECOFFEY

Dr. Béatrice EON

Pr. Jacques FUSCIARDI

Dr. Danièle GOUMARD

Pr. Gérard JANVIER

Dr. Nathalie CROS-

TERRAUX

Dr. Jean-Daniel PETER

Dr. Sébastien PILI-FLOURY

Dr. Michel SFEZ

Dr. Jean TOURRES

Dr. Isabelle VERHEYDE

Dr. Patrick-Georges

YAVORDIOS

Il veut aussi pouvoir défendre l'équité concernant l'accès aux programmes DPC, quel que soit le mode d'exercice du praticien, libéral ou salarié du public. Il veut aussi défendre l'idée que si le DPC est une avancée par rapport à la seule FMC, il ne saurait pour autant résumer seul les besoins de FMC. Ceci implique que le financement doit concerter et le DPC et la FMC traditionnelle. Le CFAR sait que ce sont les ODPC des spécialités et les Sociétés Savantes des spécialités qui doivent agir ensemble pour être les principaux dépositaires du DPC des spécialités, et pour fluidifier les circuits de formation et de financement.

Il est certes d'autres enjeux, mais plus stables et apparentés d'avantage à des consolidations d'actions en cours. La gestion des risques (Accréditation) doit s'élargir à l'équipe d'anesthésie-réanimation, puis aux équipes multidisciplinaires ; le plan d'aide aux professionnels en difficulté doit s'imposer. Bien sûr, les missions traditionnelles du CFAR concernant la FMC et l'EPP, doivent perdurer et s'amplifier.

Pour toutes ces raisons, je souhaite que vous preniez une part active en exprimant vos choix dans cette élection. **Votre vote sera reçu par le CFAR comme un encouragement.**

Merci d'avance.
Bien amicalement.

Jacques FUSCIARDI
Président du CFAR